

Édito

Cette InFO UFR de rentrée s'inscrit dans un contexte social chargé, qui renforce plus que jamais la volonté de l'équipe de l'Union Fédérale des Retraités FO Énergie de défendre les droits et le pouvoir d'achat des pensionnés.

Une nouvelle fois, dans le cadre des débats budgétaires, les pouvoirs publics en quête de pistes d'économies présentent les retraités comme des privilégiés, réduits au rang de simples centres de coûts. Cette méthode indigne n'est pas nouvelle, mais elle nous appelle, une fois de plus, à défendre nos droits et notre pouvoir d'achat. FO Énergie refuse que les pensionnés soient traités comme une variable d'ajustement budgétaire.

Si les pouvoirs publics recherchent réellement des économies, d'autres pistes existent – à commencer par les aides publiques versées aux entreprises sans contrôle ni contrepartie, notamment en matière d'emploi.

Au sein des Industries Électriques et Gazières, le travail de sape des pouvoirs publics se poursuit : après le projet de rapport de l'IGAS remettant en cause le rôle de la CNIEG dans la gestion de nos pensions et de nos droits spécifiques, c'est désormais la Cour des comptes qui s'attaque à l'Avantage en Nature Énergie (ANE), plus communément appelé «Tarif Agent». Ces attaques incessantes envers les pensionnés sont inacceptables.

Le 15 septembre, actifs et pensionnés sont appelés à se mobiliser. L'intersyndicale s'est déjà adressée au gouvernement pour exiger qu'il renonce à toute remise en cause de l'avantage en nature énergie des salariés et des pensionnés des IEG.

On ne peut pas, d'un côté, demander toujours plus aux électriciens et aux gaziers pour relever les défis énergétiques du pays, et de l'autre, s'attaquer à leur contrat social.

Continuons, ensemble, à faire entendre notre voix et à construire les solidarités de demain.

Depuis le mois de juin, les Industries Électriques et Gazières traversent une nouvelle phase de tension sociale, où se cristallisent deux dossiers majeurs : la réforme de la grille de rémunération de branche et la remise en cause du Tarif Agent, plus connu sous le nom d'Avantage en Nature Énergie (ANE).

Sur le premier dossier, FO Énergie a pris ses responsabilités en refusant de signer le projet d'accord portant sur la réforme de la grille de rémunération et en faisant valoir son droit d'opposition à la suite de la signature de cet accord le 18 juin par la CFE-CGC et la CFDT. La CGT ayant rejoint notre position, l'accord est réputé non écrit et cette réforme ne verra pas le jour.

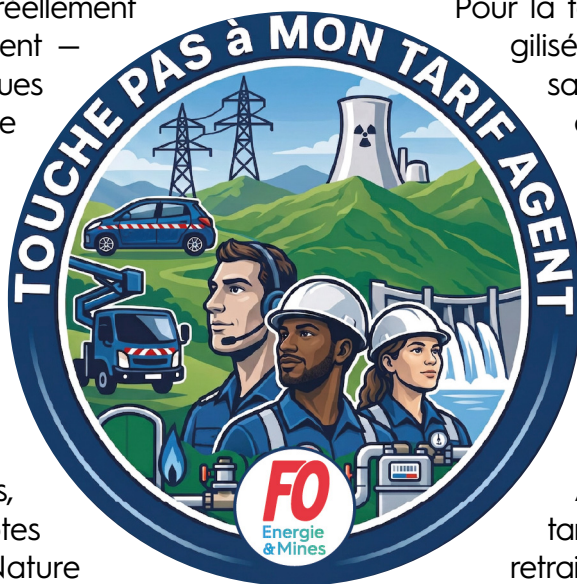
Pour la fédération, cette réforme aurait fragilisé durablement la reconnaissance salariale de plus de 140 000 agents des IEG, sans pour autant répondre à l'enjeu du pouvoir d'achat. Nous avons indiqué aux employeurs que nous étions prêts à prendre part à de nouvelles négociations sur ce sujet mais sur d'autres bases.

Le second dossier touche directement au contrat social des IEG. Après un rapport de l'IGAS remettant en cause la gestion du régime de retraite des IEG par la CNIEG, c'est au tour de la Cour des comptes de s'attaquer à l'Avantage en Nature Énergie.

Face à cette offensive, les quatre fédérations syndicales représentatives des IEG – FO Énergie et Mines, FNME-CGT, CFE Énergies et FCE-CFDT – ont interpellé le Premier ministre et acté une journée nationale d'actions et de grève, fixée au 15 septembre 2026.

Ces deux dossiers s'inscrivent dans un climat social plus large, où FO Énergie dénonce une érosion progressive de la reconnaissance du travail et des garanties collectives des agents.

Ce climat prend un relief particulier cette année : le Statut national du personnel des IEG, contrat de confiance historique entre la Nation et les personnels de l'énergie, fête ses 80 ans.



Pour FO Énergie, cet anniversaire rappelle que la solidité du secteur énergétique français repose sur des garanties collectives fortes, et que celles-ci ne sauraient être fragilisées au moment même où le pays a le plus besoin d'une filière énergétique stable, reconnue et qui devra relever des défis majeurs.

Au-delà des chiffres et des procédures, c'est donc une nouvelle fois la place accordée aux salariés dans les grandes transformations du secteur qui se joue : ce sont eux qui assurent chaque jour la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité et du gaz aux Français, et c'est pour eux que FO Énergie continuera de se mobiliser, le 15 septembre et autant que nécessaire.

Parallèlement à ces deux dossiers majeurs, FO Énergie a poursuivi son travail de défense des droits des agents et d'information : courrier au Premier ministre pour généraliser la prime carburant dans la branche, intervention au Conseil Supérieur de l'Énergie pour préserver le maintien intégral de la rémunération lors du congé de naissance, condamnation de la baisse programmée des remboursements de soins par l'Assurance maladie (dentaire, auditif, kinésithérapie) et publication de plusieurs fiches pratiques à destination des agents.

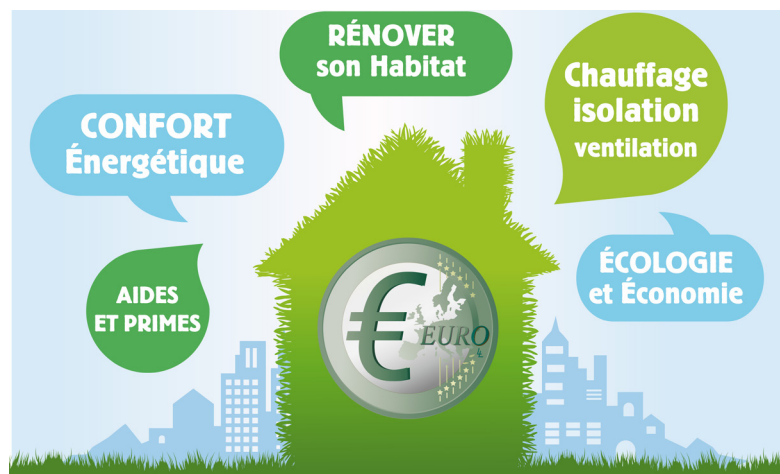
La fédération a également exprimé sa solidarité envers les personnels mobilisés lors des feux de de l'été.

Retrouvez nos communiqués sur l'actualité des IEG sur notre [site FO Energie et Mines accessible en page 4](#).

Activités sociales

Adapter son habitation à l'évolution de sa situation personnelle peut être nécessaire. Des travaux d'amélioration, de rénovation ou d'isolation peuvent ainsi contribuer à renforcer le confort, la sécurité et l'efficacité énergétique du logement.

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la part de la CCAS pour améliorer votre logement pour mieux vivre au quotidien.



Qui peut bénéficier de cette aide?

Elle s'adresse aux bénéficiaires relevant du régime des I.E.G., sous certaines conditions :

- Les retraités titulaires d'un droit direct (pension d'ancienneté ou d'invalidité), ainsi que leur conjoint à charge âgé d'au moins 55 ans, à condition que le régime soit prépondérant et que leur niveau d'autonomie corresponde à un GIR compris entre 1 et 6 selon la grille AGGIR.
- Les titulaires d'un droit indirect (pension de réversion, allocation bénévole ou secours renouvelable), âgés d'au moins 55 ans, ne percevant pas de pension personnelle d'un autre régime d'assurance vieillesse, quel qu'en soit le montant, et relevant également d'un GIR de 1 à 6.

Quel est le montant de l'aide?

Trois niveaux de subvention sont proposés :

- 2500 €
- 3000 €
- 3500 €

Ces montants incluent la participation financière du bénéficiaire.

Quelles sont les conditions de ressources?

La part restant à votre charge est calculée en fonction de vos ressources. Le niveau de participation varie donc selon votre situation financière.

Comment en bénéficier?

Vous devez remettre à votre SLVie ou votre CMCAS ce formulaire :



Forme, sport, santé

À la retraite, on nous répète qu'il faut «bouger», «faire du sport», «rester actif». Mais entre les discours un peu culpabilisants et les salles de sport qui ne font pas vraiment envie, on oublie souvent l'activité la plus simple, la plus accessible et la plus efficace qui soit : marcher.

Un geste simple aux effets puissants

Pas besoin d'équipement coûteux, pas de niveau requis, pas d'inscription : la marche est sans doute l'activité physique la plus démocratique qui existe. Et pourtant, ses bienfaits n'ont rien d'anodin.

Marcher régulièrement, c'est entretenir son équilibre et sa masse musculaire — deux éléments essentiels pour préserver son autonomie et limiter le risque de chute. C'est aussi bon pour le cœur, pour le sommeil, et pour le moral.

Vingt à trente minutes de marche par jour, à un rythme qui vous convient, peuvent suffire à faire une vraie différence sur la durée. L'essentiel n'est pas la performance, mais la régularité : mieux vaut une petite marche quotidienne qu'une grande sortie occasionnelle.

De la balade du quotidien à la randonnée

Pour beaucoup, la marche s'intègre naturellement au quotidien : aller chercher le pain, faire un tour du quartier, promener son animal de compagnie, accompagner les petits-enfants au parc. C'est déjà un excellent point de départ.

Pour ceux qui en ont envie, la randonnée ouvre un tout autre horizon : l'immersion dans la nature, le plaisir de découvrir un chemin, un point de vue, une région, et cette satisfaction bien particulière d'avoir «fait» un parcours. Elle n'est pas réservée aux sportifs aguerris : on peut commencer très progressivement, avec des circuits courts et peu accidentés, et augmenter la distance ou le dénivelé au fil des sorties.

Quelques conseils pour bien s'y mettre

Des chaussures adaptées. C'est l'équipement le plus important : une paire de chaussures de marche confortables, avec un bon maintien de la cheville, évite bien des désagréments — ampoules, douleurs articulaires, entorses.

Des bâtons, s soulagent les genoux, améliorent l'équilibre et sollicitent aussi le haut du corps. Beaucoup de marcheurs, même sur terrain plat, apprécient leur confort.

Progresser sans se forcer. Mieux vaut augmenter la distance ou la difficulté petit à petit que de viser trop haut trop vite. Écoutez votre corps, et n'hésitez pas à demander l'avis de votre médecin avant de reprendre une activité plus soutenue après une longue pause.

S'hydrater et bien s'équiper. Même par temps frais, pensez à emporter de l'eau. Une tenue en plusieurs couches permet de s'adapter aux changements de température, fréquents en randonnée.

Marcher à plusieurs. C'est sans doute le meilleur conseil de tous : rejoindre un groupe de marche ou de randonnée transforme l'exercice en moment de convivialité. On avance davantage quand on est motivé par les autres, et le plaisir du partage compte souvent autant que celui de la marche elle-même.

Les bons outils pour bien démarrer

Plusieurs applications gratuites (ou payantes selon les options) peuvent vous accompagner dans vos sorties :

- **Visorando** – une immense base de circuits proposés par des randonneurs, avec niveau de difficulté et durée indiqués. Simple et bien adaptée aux débutants.
- **IGN Rando** – l'application officielle de l'Institut Géographique National, avec les cartes topographiques de référence.
- **AllTrails** – des parcours à travers le monde, avec avis et photos d'autres marcheurs.

Astuce : téléchargez votre carte en mode hors ligne avant de partir – le réseau mobile est souvent faible en forêt ou en montagne.

Un plaisir à portée de tous

Qu'il s'agisse d'une balade autour d'un lac, d'un sentier en forêt ou d'une randonnée plus engagée en montagne, marcher reste l'une des façons les plus simples de prendre soin de soi — de son corps, mais aussi de son moral. Alors, la prochaine fois que le temps s'y prête, pourquoi ne pas enfiler de bonnes chaussures et sortir prendre l'air?



Contacts utiles

Serge GIANORSI, Secrétaire fédéral en charge de l'UFR : 06 21 80 51 40

Maurice ISLER, Secrétaire général de l'UFR : 06 48 50 37 51

Jacques PENNES, Secrétaire général adjoint de l'UFR : 06 61 79 84 16

Courriel UFR : ufr@fnem-fo.org

Sites utiles



FO Énergie et Mines



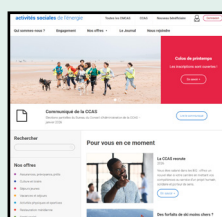
Confédération FO



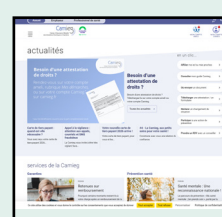
AFOC



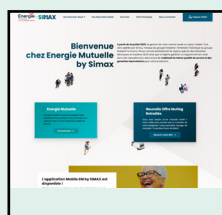
CNIEG



CCAS



CAMIEG



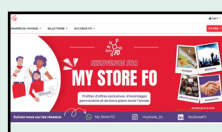
Énergie Mutuelle by Simax



Sanergi IEG



Solimut



MyStore FO